

*scolaire* connut une immense popularité. Les Conseils de Ville de Montréal et de Québec y allèrent de leur \$1,000. Et vous savez quel appui votre cause reçut de la part des journaux et des revues de la province de Québec.

Cette cause devait franchir l'enceinte de la Législature de Québec. Le 11 janvier 1915, le premier ministre Sir Lomer Gouin parla énergiquement en sa faveur. Fait intéressant à signaler, le même appel à la justice fut formulé quelques jours plus tard par deux députés anglo-protestants. Il m'est arrivé de rencontrer le fils d'un de ces députés anglo-protestants et je puis vous assurer qu'il aime à rappeler cette intervention de son père. A la session de 1916, la Législature autorisait les municipalités scolaires à verser des contributions en faveur des écoles ontariennes.

La question rebondit aussi au parlement fédéral, en mai 1916, grâce à Ernest Lapointe. Voici la résolution qu'il présenta :

La Chambre, surtout à cette époque de sacrifices et d'anxiété universelle, alors que toutes les énergies devraient concourir au succès de nos armes, tout en reconnaissant pleinement le principe des droits des provinces et la nécessité pour chaque enfant de recevoir une instruction anglaise complète, invite respectueusement l'Assemblée législative de l'Ontario à faire en sorte qu'il ne soit point porté atteinte au privilège des enfants d'origine française de recevoir leur éducation dans leur langue maternelle.

Le débat dura trois jours. Le gouvernement Borden combattit la résolution Lapointe au nom de l'autonomie provinciale. Elle fut rejetée par 107 voix contre 60. Le débat eut le grand mérite de porter devant tout le pays le problème scolaire ontarien.

Des catholiques de langue anglaise et des Anglo-Canadiens protestants se prononcèrent en faveur des revendications des Franco-Ontariens. Mentionnons : MM. Armstrong et le Dr Anthony Free-land, deux commissaires de la Commission des écoles séparées d'Ottawa; deux publicistes irlandais, M. O'Hagan et M. Phalen, celui-ci du *Casket* d'Antigonish; John S. Ewart, qui avait défendu la minorité manitobaine; Me Andrews, ancien maire de Winnipeg; William Henry Moore avec *The Clash*; la *Unity League*, fondée autour de 1920, grâce au sénateur Belcourt, et qui comptait, en 1923, 150 membres, — dont un seul catholique, — recrutés parmi les gens d'université, les professionnels, les députés, les hommes d'affaires, les journalistes. La *Unity League* éclaire l'opinion publique par des écrits et des conférences. Elle fait faire une enquête dans les écoles franco-ontariennes. Parmi les trois enquêteurs se trouve le protestant James L. Hughes, qui fut inspecteur des écoles publiques de Toronto durant 40 ans. Le rapport, qui est de décembre 1922, fut très favorable aux écoles franco-ontariennes. « Coup de foudre », a-t-on dit de ce rapport. Fait digne de remarque, M. Hughes déclarait que ces écoles rivalisaient avec les écoles des districts anglais pour l'enseignement de l'anglais.

La lutte si intense qui se développa autour des écoles franco-ontariennes et qui opposa des catholiques entre eux amena l'intervention de Benoît XV. Les deux documents *Commissio divinitus* et *Litteris apostolicis* ont été magnifiquement commentés dans le *Droit* du 31 octobre 1918, par le R. P. Raymond-Marie Rouleau, O.P., le futur cardinal de Québec. Le commentateur affirmait que le Souverain Pontife avait formulé dans ses interventions « le code des écoles bilingues séparées ». Il résumait le code en neuf articles. Retenons les quatre premiers :

- « 1.—On ne peut refuser aux Franco-Canadiens le droit de réclamer l'enseignement du français dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre.
- « 2.—On ne peut leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à coeur.
- « 3.—Ce droit d'enseigner le français n'est limité ni aux écoles érigées avant 1913, ni à telles classes inférieures.
- « 4.—Que la langue maternelle de l'enfant soit la langue véhiculaire de l'enseignement pendant les premières années, et au moins pour quelques matières. »

Après avoir énuméré les neuf articles, le P. Rouleau ajoutait : « Tels sont les articles fondamentaux de ce code. Le temps pourra les enrichir de nouveaux développements. Mais, dès aujourd'hui, ils suffisent à paralyser, sinon à ruiner totalement, le néfaste Règlement XVII. En vérité, qu'en reste-t-il ? »

Parmi les joies causées aux Franco-Ontariens par ceux qui les comprenaient et les soutenaient, nulle sans doute ne fut plus reconfortante que celle qui leur vint de Benoît XV.

Les jours passaient. Voici qu'arriva 1925. La minorité franco-ontarienne luttait depuis 1913. Elle n'avait pas fait que lutter. Elle avait aussi négocié. Ses efforts l'avaient amenée à se créer un système déjà avancé d'enseignement bilingue : programme bilingue, manuels scolaires, bureau d'examineurs, examens bilingues, réforme de l'enseignement secondaire bilingue, Ecole de pédagogie de l'Université d'Ottawa, octrois spéciaux aux instituteurs et aux institutrices. Ce système, à cause précisément des circonstances de son établissement, avait évidemment ses lacunes. Il n'en démontrait pas moins combien les Franco-Ontariens croyaient à la justice de leur cause.

Tant d'efforts, de prières, de confiance, de ténacité devaient porter des fruits.

A la fin d'avril 1925, après un brillant plaidoyer fait par M. Aurélien Bélanger, député de Russell, le premier ministre, M. Ferguson, s'engagea à nommer une commission. Elle le fut à la mi-octobre de cette même année. Elle comprenait M. F. W. Merchant,

le juge Scott et M. Louis Côté. Elle devait faire une enquête complète sur la situation des écoles bilingues. La commission remit son rapport le 22 septembre 1927. Cette date est un jour historique pour les Franco-Ontariens.

### III) De 1927 à nos jours

Nous voici arrivés en pleine histoire contemporaine. Aussi, cette troisième partie sera-t-elle très brève.

Le rapport Merchant-Scott-Côté fut favorable aux écoles bilingues. Il reconnaissait le principe de l'égalité de l'enseignement du français et de l'anglais dans ces écoles. Le premier ministre, en même temps ministre de l'Instruction publique, l'accepta avec toutes ses conclusions. C'était en fait, sinon en droit, l'abrogation du Règlement XVII. A la fin d'un manifeste en date du 24 septembre 1927, l'Association d'Education affirmait : « Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer une opinion favorable de ce rapport. Son acceptation par le premier ministre de la province, qui est en même temps ministre de l'Instruction publique, nous est une garantie que les recommandations qu'il contient seront mises à exécution. »

Une situation aussi enchevêtrée que celle qu'avait amenée le Règlement XVII ne pouvait pas s'éclaircir du jour au lendemain. Mais il est permis d'affirmer que l'histoire des écoles bilingues a été, depuis 1927, une suite de progrès constants. Les statistiques que l'on trouve dans le Rapport général de votre Association d'Education pour les années 1951-1952-1953 le prouvent clairement. Voici ces statistiques :

Population franco-ontarienne, 477,677; population scolaire des écoles primaires bilingues, 57,777; population bilingue des écoles secondaires, 4,500; directeur de l'enseignement français, 1; inspecteur bilingue des écoles secondaires, 1; directeur-adjoint de l'enseignement de la musique, 1; inspecteurs bilingues d'écoles primaires, 16 (il y en a actuellement 17, contre 3 en 1927); professeurs bilingues à l'Ecole Normale de l'Université d'Ottawa, 7; nombre d'élèves à l'Ecole Normale d'Ottawa en 1953-1954, 174; professeurs canadiens-français dans les **high schools**, 64; professeurs canadiens-français dans les écoles secondaires privées bilingues, 15; instituteurs primaires bilingues, 1,937; nombre d'écoles bilingues, 595; nombre d'écoles séparées bilingues, 509; nombre de classes bilingues, 1,883; nombre de classes d'écoles séparées bilingues, 1,745; commissions d'écoles bilingues, 503; commissions d'écoles séparées bilingues, 420; écoles bilingues avec Ve Cours, 121; écoles transférées de l'inspection anglaise à l'inspection bilingue, 87; institutrices des cours par correspondance, 4; nombre d'élèves canadiens-français suivant les cours par correspondance (1952-53), 149; sourds-muets franco-ontariens recevant une formation appropriée à leurs besoins (1952-53), 21; concours provinciaux de français, section des écoles primaires, 16; nombre d'élèves qui ont pris part à ces con-

cours, 53,115; nombre de lauréats de ces concours qui ont reçu des bourses, 52; concours provinciaux de français, section des écoles secondaires, 11; nombre de concurrents, 5,266; nombre de lauréats de ces concours qui ont reçu des bourses, 22; nombre de sections juvéniles, 250; nombre d'élèves dans les Jardins d'enfants, 1,655.

Une des manifestations les plus intéressantes de l'importance actuelle de vos écoles bilingues, c'est l'admirable concours annuel de français. J'ai eu le plaisir d'assister deux fois, à Ottawa, à la proclamation des vainqueurs. Ce sont des manifestations inoubliables, tant elles sont riches de sens pour ceux qui aiment à comparer le présent au passé.

Il faut donc se réjouir des gains de vos écoles bilingues. De toutes les provinces anglo-canadiennes, c'est l'Ontario qui traite le mieux sa minorité française. Je ne vous apprendrai rien de neuf cependant en vous disant qu'il y a encore des progrès à faire. Ayant assisté, à l'automne de 1953, au congrès général de l'Association d'Education, je sais vers quoi elle tend, vers quoi vous tendez avec elle. On ne peut s'empêcher d'être frappé par cet extrait de la conférence prononcée à cette occasion par M<sup>e</sup> Gaston Vincent, qui devait être élu président de l'Association à l'issue du congrès :

Il importe en premier lieu de signaler l'extrême prudence avec laquelle, depuis environ vingt-cinq années, nous nous sommes abstenus de soumettre notre régime scolaire à une analyse critique, puisque, malgré les améliorations dont il paraissait être la cause, nous craignons que des discussions entre nous à son sujet ne fussent occasions de divergences que l'on aurait pu interpréter à l'extérieur comme des indices de faiblesse dans l'armature de notre unité. Le temps n'est-il point venu d'empêcher que cette prudence ne dégénère en pusillanimité, à la faveur de laquelle nous glisserions peut-être lentement vers une dissolution progressive de nos énergies religieuses et nationales. Au sujet de notre régime scolaire, ne sommes-nous pas enclins à des sentiments d'euphorie, à une satisfaction passive quant aux résultats produits au cours du dernier quart de siècle ? Si tout semble aller assez bien, tout ne pourrait-il aller mieux ?

En tenant compte de nos ascendances catholique et française, sans oublier les facteurs propres à notre milieu politique et démographique, une réponse complète embrasserait dans son ampleur toutes les données académiques et administratives qui forment notre système d'écoles.

Ces paroles illustrent bien avec quelle lucidité vos chefs se penchent actuellement sur le problème de vos écoles. Vous seconderez puissamment l'action de votre Association si vous êtes inébranlablement convaincus que la vie française — comme toute vie — a besoin, pour croître, d'être constamment aimée et cultivée. Cet amour et cette culture sont plus difficiles dans les milieux où les Franco-Ontariens sont moins nombreux. Il s'en rencontre alors qui sont exposés à moins apprécier l'incontestable valeur des écoles bilingues.

A ces faibles qui ne peuvent résister au milieu ou qu'effraient les sacrifices, répétons cette phrase que Son Eminence le cardinal Léger prononça à la fin de son allocution au banquet du congrès de 1953 : « J'ai trop confiance dans mon pays le Canada pour croire que le français ne restera pas toujours une de ses grandes richesses. » Si les autorités civiles à tous les paliers, ainsi que les groupes d'origines différentes de la nôtre, peuvent tirer des leçons pratiques de cette phrase, brève mais pleine, à combien plus forte raison celle-ci ne doit-elle pas rester gravée en tout Canadien français ! Si le français, la langue des pionniers de ce pays, est une richesse pour le Canada comme pour chacune des provinces, elle l'est, en premier lieu, pour les descendants de ces pionniers, si modestes par la quantité soit le groupe auquel ils appartiennent en telle ou telle province, en telle ou telle région d'une province.

De cette pensée de Son Eminence le cardinal Léger, rapprochons ce que disait Son Eminence le cardinal Villeneuve dans le discours qu'il prononçait au Château Frontenac, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, le 25 juin 1935, sous le titre « Devoir et pratique du patriotisme. » Parlant des éléments de la patrie, il affirmait :

Enfin, la langue elle-même qu'on parle et qui indique normalement de quelle race l'on provient, de quels ancêtres communs on porte le sang dans ses veines, voilà un élément de la patrie, le plus intime, le plus personnel, le plus vivant, le plus formel de tous ceux qui la constituent. A ce titre, le rameau français du Canada devient légitimement pour nous l'objet d'une nuance particulière de notre patriotisme; mais, cela est manifeste, sans préjudice de nos devoirs de loyauté à l'Etat canadien, et de justice envers nos concitoyens d'autre origine.

L'école a un grand rôle à jouer dans la conservation de cet élément « le plus intime, le plus personnel, le plus vivant » de tous ceux qui constituent la patrie. Pour être fidèles à leur langue, les Franco-Ontariens doivent donc être fidèles à leurs écoles bilingues.

### Conclusion

Après cet exposé, qui a raconté de façon bien incomplète des pages d'histoire d'une densité extraordinaire, je m'inspirerai, pour conclure, du sonnet que M. Gustave Lacasse composa en l'honneur de M. Samuel Genest, lors du grand banquet qui fut offert à ce dernier, à Ottawa, le 28 février 1933. Ce sonnet était intitulé : « Aux défenseurs de nos écoles. »

*Tout peuple a ses héros, ses martyrs, ses idoles,  
Vers lesquels il se tourne au moment de déchoir . . .  
L'exemple de leur foi, leurs exploits, leurs paroles,  
Font revivre en son coeur le courage et l'espoir.*

*Ainsi ton nom, Genest, restera le symbole  
Du noble dévouement que chacun doit avoir  
Pour le foyer, l'Eglise et la petite école  
Où la jeunesse apprend le chemin du devoir.*

*Et dans le livre d'or des fastes canadiennes,  
Indomptable héros des luttes ontariennes,  
Tes gestes glorieux seront inscrits un jour.*

*A côté des grands noms des Landry, des Belcourt,  
— Souvenirs précieux qu'avec amour on place  
Dans cet écrin vivant qu'est le coeur d'une race.*

Il faudrait ajouter bien d'autres noms à ceux de Genest, de Landry et de Belcourt. Non seulement celui du P. Charlebois, mais aussi — je suis tenté de dire surtout — ceux de ces commissaires d'écoles, de ces institutrices et de ces instituteurs, religieux et laïques, qui, dans l'humble et tenace dévouement de tous les jours, assurèrent la victoire de l'école franco-ontarienne, et par elle, la vitalité de la foi. Nous savons, en effet, que s'il n'y a pas une relation de nécessité absolue entre la langue et la foi, il y a — et notre histoire le prouve — un lien moral réel entre les deux. On ne songe pas sans tristesse aux 60,000 Franco-Ontariens qui ne sont plus catholiques.

Quelques jours après la déposition du rapport Merchant-Scott-Côté, les chefs ontariens allaient remercier la Vierge du Cap. Le sénateur Belcourt fit, au nom de la minorité victorieuse, une splendide prière dont voici un passage émouvant et significatif : « Très sainte Mère, les Franco-Ontariens consacraient officiellement et publiquement, le 16 juin 1912, leurs écoles primaires à votre maternelle protection . . . Cette fois, ils vous apportent l'ex-voto de leur plus vive reconnaissance . . . Divine Mère, continuez de veiller sur nos écoles, protégez-les toujours, conservez-les à la foi de votre Fils bien-aimé, à l'influence si salutaire de l'Eglise, aux traditions si chrétiennes de nos ancêtres . . . »

Cette prière termine très bien ce travail. Elle vous rappelle, en effet, que si vous vous mettez avec confiance sous la protection de Notre-Dame, « notre vie, notre douceur et notre espérance, » les écoles bilingues d'Ontario resteront et prospéreront.

## **LES ÉCOLES BILINGUES DE SUDBURY**

par M. le sénateur J.-Raoul Hurtubise, M.D.

Faire l'historique de nos écoles séparées et bilingues de Sudbury n'est pas chose facile. Dans les premières années, il n'y avait aucun registre scolaire. On vivait en famille et comme on se faisait confiance, peu de choses ont été notées par les dirigeants de cette époque. N'eût été le journal des Pères Jésuites et surtout les annotations des RR. PP. Hormisdas Caron et Louis Héroux ainsi que le journal des Soeurs Grises de la Croix, écrit plus tard, il aurait été impossible de reconstituer cette histoire.

### **LES DÉBUTS**

En 1884, il y avait déjà plusieurs familles à Sudbury, et les enfants augmentaient en proportion. On comprit qu'il fallait s'occuper de ces jeunes pour ne pas les laisser grandir dans l'ignorance. C'est alors qu'on réunit toutes les bonnes volontés, protestantes et catholiques, françaises et anglaises, pour choisir un endroit en vue de commencer les classes le plus tôt possible.

Les difficultés qu'il fallut affronter sont à peine croyables; que de dévouements et d'admirables sacrifices !

Voici ce qu'en dit le Père Caron dans ses notes manuscrites, colligées par la Société Historique du Nouvel-Ontario : « Au printemps de 1884, la paroisse Ste-Anne-des-Pins comptait une cinquantaine de familles, fidèles à tous leurs devoirs, et ces familles avaient plusieurs enfants. Il fallut pourvoir à leur éducation et leur trouver à tout prix une école. Le Père Jean-Baptiste Nolin, S.J., premier curé, choisit comme local la chapelle, située au deuxième étage du presbytère; on sépara le sanctuaire d'avec la nef par une porte à deux battants.

Restait un professeur à trouver et à rémunérer. Il n'y avait rien de fascinant pour une jeune fille dans ce pays de colonisation, et l'argent était rare. Le Père Nolin, avec une troupe d'amateurs, organisa une séance dramatique et musicale pour le mardi-gras, le 19 février 1884. Le vaudeville, l'accordéon et la musique à bou-

che furent les principaux numéros du programme<sup>(1)</sup>. Les \$60.00 de recettes défrayèrent les premières dépenses.

Le 2 avril 1884, l'école accueillait une jeune institutrice, Mlle Margaret Smith, graduée du couvent de la rue Rideau d'Ottawa, et une douzaine de petits garçons et fillettes dont le principal souci n'était pas la science.

Le nombre croissant des élèves obligea le Père Louis Côté, S.J., à jeter les yeux sur un établissement plus spacieux. Une excellente occasion se présenta à l'automne de 1885, lorsque la Compagnie du Pacifique Canadien laissa inoccupé son chantier, situé sur la rue Durham, entre la pharmacie Acme et le Bureau de Poste. Ce chantier devint la deuxième école de Sudbury. On y aménagea deux classes. Mlle Nellie Donahue, nièce de M. McCormick, et Mlle Nellie Green, dispensaient l'enseignement dans les deux langues.

Comme dans les campagnes québécoises, les fillettes occupaient un côté de la classe, les garçons, l'autre côté, Mlle Green exerçait souvent son pouvoir coercitif. Aux jours d'agitation, un visiteur, qui se serait hasardé dans la classe, aurait vu une rangée de petits criminels faisant des salamalecs vers le sol pour baiser le plancher.

A certaines dates, ce foyer de science se transformait en « boîte » de nuit où l'on dansait ferme aux miaulements de l'accordéon.

L'existence de cette école attira, en 1886, l'inspecteur du gouvernement provincial, M. R.-G. Scott, qui n'oubliait jamais d'ajouter à son nom les deux lettres B.A. afin de rehausser son peu d'influence. Il avait charge des districts de Renfrew et de Nipissing. Son rapport fut loin d'être optimiste. Cet atrabilaire, au jugement massif, pesta contre l'ignorance de la nouvelle école, connue sous le nom de McKim No 1. « Connaissances insuffisantes, écrit-il, dues à la population mixte et à l'incompétence des institutrices qui n'ont qu'un diplôme du Québec. »

Pourquoi tant chicaner quand la population est en majorité de langue française ? D'ailleurs, le ministre de l'Éducation, M. Egerton Ryerson, pouvait-il résoudre le problème en un tour de main ? Non pas. Aucun professeur, formé en Ontario, n'avait la compétence suffisante pour enseigner le français. Cependant Toronto donna raison à l'inspecteur et les groupes ethniques et confessionnels furent divisés à l'automne 1886.

Alors les supporteurs de l'école publique s'organisèrent pour fonder une école publique selon la loi, et les catholiques, de leur côté, pour fonder une école séparée.

On construisit l'école publique à l'angle des rues Durham et Cedar. Mais où serait l'école séparée ? Nos chefs canadiens-français.

---

(1) Collection "Documents Historiques" No 6, Fondateurs du diocèse du Saule Ste-Marie, par le Père Lorenzo Cadieux, S.J., page 24.



à savoir Etienne Fournier, Alphonse Rioux, Joseph Antil, J.-R. Vincent, A. Ouellette et J.-E. Gravelle, se réunirent pour procéder à la fondation d'une école séparée. Une solution fut rapidement trouvée, grâce à la générosité de M. Etienne Fournier, marchand bien connu, qui offrit sa maison restée vacante depuis l'été, pour loger les enfants catholiques. Cette troisième école, appelée école séparée privée, était située sur l'emplacement où habitèrent M. et Mme O. Leduc, à l'angle des rues Beech et St-Ignace.

Une nouvelle institutrice, Mlle Adélaïde Ricard, (Mme J.-E. Michaud) enseigna à tous les élèves. Puis sa soeur, Marie-Laure, (Mme W. Kelly) vint lui prêter main forte comme assistante. Plus tard Marie-Laure Ricard enseigna à Sturgeon-Falls.

A l'ouverture des classes, le 18 septembre 1887, nouveau changement dans le personnel enseignant. Mlle Céline Charbonneau prit charge de la classe dans l'édifice Fournier. Elle fit venir sa nièce, Mlle Alice Cooper, pour l'enseignement de l'anglais et de la musique.

Jusqu'à date, l'école catholique était privée, c'est-à-dire non reconnue par le gouvernement. Les familles défrayaient les dépenses évaluées à environ \$2.00 par mois par famille.

Une nécessité s'imposait : la reconnaissance officielle de l'école séparée catholique. C'est dans ce dessein que, le 23 février 1888, le Père H. Caron convoqua une assemblée pour organiser une commission scolaire des écoles séparées. M. Etienne Fournier en devint le président, M. John Frawley, le secrétaire-trésorier, MM. Alphonse Rioux et Joseph Antil, les deux autres commissaires.

Les pourparlers allèrent leur train et la commission réussit pleinement.

Le 9 avril 1888, l'école séparée catholique était reconnue officiellement par le ministère de l'Éducation. Les élèves, au nombre de 34, recevaient l'enseignement des demoiselles Charbonneau et Cooper.

M. Sylvanus Phillips, B.A., avait été nommé inspecteur des districts de l'Ontario-Nord. Son passage à Sudbury occasionna des changements. Mlle C. Charbonneau n'avait aucun brevet ou diplôme de l'Ontario; on l'obligea à donner sa démission. Léger nuage pour cette demoiselle, femme forte et optimiste. Elle ouvrit une école privée et fit merveille. Elle enseigna 25 ans durant. Les plus de 50 ans se rappellent encore les leçons de cette excellente éducatrice.

Le nombre croissant des élèves nécessita un nouveau local. L'église en construction fut divisée en trois parties, une chapelle, une salle paroissiale et un local scolaire.

L'inauguration de l'église eut lieu le 5 mai 1889. En septembre suivant, trois classes aménagées dans l'église, recevaient les élèves. Quelques années après, une quatrième classe fut ouverte.

Sans le journal du Père Caron, S.J., et la monographie de Sudbury du Père Héroux, S.J., il aurait été impossible de reconstituer l'historique des écoles à leurs débuts.

Je plains celui qui n'aurait entre les mains que le document du secrétaire-trésorier, un vieux cahier brouillon aux pages raturées et barbouillées. Dans ce cahier qu'on appelle registre, on découvre, entre ces « mots croisés » la liste des institutrices qui changeaient après six mois, un an ou deux d'enseignement.

Survint le terrible incendie du Vendredi Saint, le 23 mars 1894.

Le Père Toussaint Lussier, S.J., en homme expéditif, décida sur-le-champ la reconstruction d'une église et d'une école. Dans l'intervalle, la plupart des élèves furent logés comme suit : une classe dans l'édifice Curley, une classe sur la rue Elm (où était située l'épicerie de M. E. Grenon, rue Elm est), une classe dans la salle McCormick, sur la rue Elgin, près de la ruelle, où enseignaient les demoiselles Dubé, O'Connel et Nagle.

Dès septembre de la même année, la nouvelle école, qui avait été construite par M. J.-B. Laberge, était divisée en six classes spacieuses, pouvant loger 250 élèves. Cette école est devenue, en 1929, l'orphelinat d'Youville.

Jusqu'à 1898, des institutrices laïques furent chargées de l'enseignement.

À partir du 1er septembre 1898, le Père Toussaint Lussier confia aux Révérendes Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa l'enseignement dans nos écoles.

Soeur Marie-Gertrude enseigna, pendant deux ans, avec Mlle Reid et Mlle Bond. Cette dernière enseignait le français dans toutes les classes.

Depuis cette époque, les Révérendes Soeurs Grises de la Croix dispensent l'enseignement aux générations montantes, en collaboration avec plusieurs instituteurs et institutrices laïques.

En 1904, la première école ou *Brown School* devint trop petite et on ouvrit des classes à l'étage supérieur d'un nouvel édifice appelé *Jubilee Hall*, situé à l'angle des rues Durham et Beech. — L'année 1904 rappelait le jubilé ou le cinquantenaire de la déclaration du dogme de l'Immaculée-Conception. — La répartition des classes se fit tant bien que mal et l'enseignement du français en souffrit. Chez les petits, on permettait de se servir de la langue fran-

çaise pour apprendre l'anglais. Ces pauvres petits croupissaient dans cette classe et on pouvait en compter jusqu'à 120, confiés à la même institutrice. Dans les autres classes, le temps était trop limité pour l'enseignement du français.

Pendant cette période scolaire, que se passait-il dans le reste de l'Ontario-Nord, c'est-à-dire de Mattawa au Manitoba ?

Dans plusieurs centres de l'Ontario où les Canadiens français avaient été les pionniers et dominaient en nombre chez les catholiques, l'on s'intéressait peu ou point à la fondation, au soutien et au développement d'écoles bilingues, c'est-à-dire d'écoles où le français serait enseigné. Cette insouciance de la part d'une grande partie de notre clergé et de nos laïques influents fut cause que, dans beaucoup de centres, le français est aujourd'hui disparu et ne ressuscitera que très difficilement. Heureusement dans certains autres centres, il s'est trouvé des âmes catholiques, patriotes et généreuses, pour tenir les nôtres en éveil et les arrêter sur la pente de l'anglicisation et de la protestantisation.

Ce sont ces mêmes places qui, après le grand cri d'alarme du Congrès de 1910, ressuscitèrent les premières; aujourd'hui, elles sont des centres de culture catholique et française qui font honneur à notre race.

N'eût été cette insouciance, les nôtres compteraient par le nombre et l'influence dans des villes comme Fort-William, Port-Arthur, Nipigon, où, il faut bien le dire, les membres du clergé qui nous venaient de France, anglophiles à tout crin, ont été les premiers à dissuader les nôtres à se développer. Et nous avons eu même des curés canadiens-français qui en ont fait autant.

Ailleurs, les Canadiens français avaient pu survivre jusqu'à l'alarme de 1910. Ils se sont mis à l'oeuvre et graduellement ils ont pu établir leur influence d'une manière stable. C'est le cas des centres suivants : Chapleau, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Sturgeon-Falls, Verner, North-Bay, Blind-River, etc.

## II

### Le Congrès des Franco-Ontariens

#### — Ses répercussions —

Au début de l'année 1910, la situation scolaire n'était pas brillante à Sudbury. Nos gens, après des années de dévouement et de sacrifices, commençaient à se lasser du petit nombre de remplaçants compétents et patriotes, et se laissaient aller à la dérive. Pour

ne pas perdre la sympathie de leurs coreligionnaires, ils acquiesçaient à tous leurs désirs et n'osaient les irriter en exigeant la part des Canadiens français dans le développement de notre éducation bilingue.

Un événement donna un regain de vie patriotique aux nôtres, à Sudbury : le Congrès des Franco-ontariens tenu à Ottawa, en janvier 1910. On vit alors les chefs, sous la poussée des nouveaux venus, se lever pour la revendication de nos droits.

A ce Congrès, plusieurs représentants de notre région se rendirent, entre autres le R. P. Guillaume Lebel, S.J., et M. le juge J.-A. Valin, de Sudbury; M. le curé (Mgr) Stéphane Côté, de Chelmsford; M. le curé Charles Langlois, MM. A. Aubin, M.P., et Zotique Mageau, de Sturgeon-Falls, etc.

Ce Congrès donna confiance à tous nos compatriotes de la province d'Ontario et eut ses répercussions jusqu'à Sudbury. Il créa une solidarité entre les différents groupes. L'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario était vraiment fondée. Nous pûmes compter dès lors sur le journal LE DROIT pour nous tenir au courant des activités de toutes les régions. Des mots d'ordre partraient régulièrement de notre nouvelle association. Toutes les commissions scolaires où les nôtres avaient quelque influence commencèrent à s'affirmer. A Sudbury, où l'on nous avait traités en enfants pauvres, commença une période de développement. Les succès obtenus furent tels qu'une attitude de laisser-faire s'ensuivit de la part des adversaires. Sauf quelques petites dissensions, notre organisation scolaire dans la province ontarienne, en particulier à Sudbury, alla de progrès en progrès. Aujourd'hui, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir tout ce que possèdent les centres bilingues les mieux organisés.

Ici, je désire mentionner les noms de deux des nôtres dont nous ne devons pas ignorer l'oeuvre admirable.

Le premier est le R. P. Guillaume Lebel, S.J. Né à Cacouna en 1849, il fut « le plus brillant élève de son temps » relatent les annales du Collège Ste-Marie, de Montréal. Après son cours, il choisit la carrière d'ingénieur civil. C'est lui qui bâtit pendant l'hiver 1879-1880, le chemin de fer sur la glace du fleuve St-Laurent, entre Hochelaga et Longueuil. Il quitta cette profession pleine d'espérances et entra au noviciat des Pères Jésuites en 1881. Il étudia la philosophie à Stonyhurst, Angleterre, et la théologie à Dublin, Irlande. De retour au Canada, il enseigna les mathématiques à St-Boniface pendant neuf ans. C'est une tradition au Manitoba, qu'il pouvait faire briller à l'Université tous les élèves vraiment appliqués.

Mais c'est dans le Nouvel-Ontario, où il travailla de 1903 à 1915, qu'il devint l'ardent défenseur de la langue française et, par-

tant, de la foi catholique de ses compatriotes. Il fut l'un des fondateurs de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario. En 1910, il présenta au congrès d'éducation un rapport sur les écoles bilingues, digne d'un patriote et d'un apôtre<sup>(2)</sup>. Il fut surtout un grand bâtisseur d'écoles bilingues, grâce à son influence auprès des ministres ontariens et à la nombreuse collaboration qu'il savait se gagner partout. Les succès de ses efforts et de ses démarches en matière d'éducation sont du domaine de l'histoire et lui méritèrent le surnom de « Ministre français d'Education pour l'Ontario-Nord »<sup>(3)</sup>.

Ce petit homme, patriote ardent, d'une grande vivacité d'esprit, d'allure, de décision et de résolution, fonda environ neuf écoles publiques-bilingues, publiques de nom, catholiques de fait. Il organisa des écoles séparées, bilingues et catholiques<sup>(4)</sup>. Pour solder les dépenses contractées par toutes ces constructions, il avait trouvé, quand il était à court de ressources, un moyen efficace. Il continuait à acheter les matériaux nécessaires, puis, en guise de paiement, il invitait les marchands à l'aumône : « Ce sera votre contribution à la belle cause de l'éducation » disait-il. On n'osait rien refuser à cet original qui se dévouait, sans compter, à l'éducation des jeunes. « On aurait eu honte de ne pas encourager le Père Lebel » dit M. Félix Ricard, qui dut renouveler maintes fois sa contribution.

Ecoles et chapelles construites par le Père Lebel restent des monuments impérissables à la mémoire de cet apôtre infatigable et clairvoyant.

Son oeuvre fut continuée par les PP. Anatole Mireault, Victor Gravelle et Joseph-F. Richard.

Le deuxième est M. Félix-A. Ricard. Ce patriote était né en 1872, à l'Île du Grand Calumet. A 12 ans, il arrivait dans notre région. En 1902, il fut maire de Victoria-Mines; en 1906, greffier de canton, à Verner, et secrétaire de la Commission scolaire. Trois ans plus tard, il choisit domicile à Sudbury. Il travaillait alors dans une quincaillerie et avait l'occasion de rencontrer beaucoup de monde. Il comptait parmi ses amis le R. P. Eugène Lefebvre, S.J., curé de la paroisse Ste-Anne.

Après la rentrée des classes, en septembre 1909, il apprit que le français n'était pas enseigné dans les écoles de Sudbury. La loi

---

(2) Congrès d'Education des Canadiens français d'Ontario, rapport officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910, p. 207.

(3) Le journal *Evening Telegram*, du 21 mars 1911, parle du Père Lebel en ces termes : "To him has been delegated the matter of looking after the educational interests of the sparsely settled districts about Sudbury... He is a slight, short man, bright of eye and quick of action, and he has thrown himself into his task with indefatigable interest... He is the French Minister of Education for Northern Ontario..."

(4) Ecoles construites ou organisées à Victoria Mines, MacFarlane Lake, Coniston, Naughton, St-Pati, Neelon 1, Brodeur (Broder), Wahnapiatae, etc. Chapelles ou églises : à Garson, White-Fish, MacFarlane, etc.

scolaire était rigoureusement observée. « Mais pourquoi n'enseigneraient-on pas le français comme à Verner ? demanda-t-il au Père Curé. Là, les enfants y apprennent le français. Les enfants de ma soeur sont allés à l'école de Verner et ils parlent couramment les deux langues. Voulez-vous les voir ? ils restent près d'ici. » Le Père Curé alla interroger les enfants de Mme Kelly et fut si satisfait de son enquête que, quelques jours après, il décida d'ouvrir une classe de français après les heures régulières des cours.

En ce temps-là, les lois scolaires ne toléraient pas l'enseignement du français, sauf pour les commençants, les tout-petits, qui ne savaient pas assez d'anglais pour suivre la classe. Alors, on se servait du français pour enseigner l'anglais, jusqu'au moment où l'élève comprit suffisamment l'anglais pour suivre les cours réguliers qui se donnaient en anglais. On se mit donc à chercher un moyen d'enseigner légalement le français. Le résultat fut un système de tolérance de la part du Ministère de l'Education Publique d'Ontario. On peut affirmer à bon droit qu'au Père Lebel, à M. Ricard et à la Commission scolaire de Sudbury, revient une bonne part de mérite dans le grand mouvement de francisation qui s'étendit à l'Ontario-Nord. En effet, ce mouvement prit naissance à la suite de leurs réclamations d'écoles bilingues et de celles de l'Association d'Education.

M. Ricard, après sa nomination à la Commission scolaire, en 1910, eut le courage, en diverses occasions, de s'affirmer et de s'imposer à certains membres de cette Commission, trop obstinés à repousser tout changement à une situation paisible, mais néfaste aux intérêts des nôtres.

Un jour, il s'avisa, en qualité de commissaire dûment élu, de visiter les classes, surtout celles où l'on enseignait le français. Ce qu'il constata par lui-même est quasi incroyable : une classe de 120 petits, confiés à Soeur St-Cyriaque, d'autres classes de 60 élèves, des institutrices plus ou moins valides, d'autres peu qualifiées pour enseigner le français.

Quelques jours après, avait lieu l'assemblée de la Commission scolaire des Ecoles séparées. M. Ricard profita de l'occasion pour exprimer ses doléances et exposer son plan d'action. Il souhaitait un changement dans l'administration de nos écoles; il exigeait plus de qualifications de la part du personnel et un dosage plus généreux et équitable dans l'enseignement du français aux petits Canadiens français; il concluait son plaidoyer en réclamant deux nouvelles classes, mais bilingues. Il appuyait sa demande sur le nombre des élèves, aux deux tiers canadiens-français contre un tiers anglais. Alors M. Michael McCormick, commissaire de langue anglaise, s'écria avec colère : « Prenez-les donc toutes, les classes ! » Il faudra attendre encore trois ans avant que les classes bilingues soient organisées.

Toute cette affaire avait offusqué le Père Curé. M. McCormick l'avait mis au courant des réclamations de M. Ricard et de la visite de celui-ci à l'école. Alors, du haut de la chaire, le Père Curé fit allusion, sans le nommer, à un inspecteur malavisé; mais personne ne s'y trompa, il s'agissait de M. Ricard. Une explication s'imposait. M. Ricard alla frapper à la porte de son curé, qui fit quelques difficultés avant de le recevoir. La conversation, commencée sur un ton violent, s'acheva dans le calme, avec des marques d'amitié de part et d'autre. Le Père Lefebvre s'excusa même auprès de M. Ricard et, ensuite, lui donna carte blanche pour améliorer la situation scolaire.

Après une vingtaine d'années de dévouement à la Commission scolaire, M. Ricard, en 1931, donna sa démission. Il avait su gagner l'admiration et la confiance non seulement de ses compatriotes, mais aussi de ceux qui le considéraient comme un brandon de discorde. Il reçut sa récompense officielle lorsque, au Congrès de l'Association tenu en 1949, on lui décerna un certificat de mérite scolaire à titre de très méritant.

Quant au Père Lefebvre, il se donna corps et âme à la cause du français. Il s'occupa personnellement de la fondation du Collège du Sacré-Coeur, à Sudbury. Cette institution ouvrit ses portes en 1913. C'était le rêve de toute la population canadienne-française de posséder une forteresse catholique et de traditions françaises. Déjà elle est largement récompensée: plusieurs anciens élèves ont fait leur marque dans les secteurs religieux, nationaux et sociaux.

### III

#### **La Commission scolaire améliore l'administration**

Jusqu'en 1910, l'administration des écoles séparées se faisait à la bonne franquette. L'on avait nommé le Père Curé surintendant des écoles. C'est lui qui décidait à l'avance des questions de logement, du nombre des classes, de l'engagement des institutrices et des professeurs. Mais plusieurs choses étaient en souffrance. Le remède vint du Congrès de l'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario. Il apportait des directives aussi lumineuses qu'énergiques.

A Sudbury, on procéda graduellement à une meilleure répartition des classes, d'après le nombre des élèves de langue française et de langue anglaise. Ensuite, on exigea plus d'espace. On projeta l'érection d'une grande école centrale. On acheta de la Compagnie

du Pacifique Canadien un terrain, situé rue Mackenzie, au coût de \$4,875. M. P.-L. Gorman, architecte de Pembroke, fut invité à examiner ce nouveau site et à préparer les plans d'une école de 12 classes.

A l'automne de 1913, après l'arrivée de la Révérende Soeur Sainte-Aldegonde, principale des Ecoles séparées, on décida de diviser les élèves d'après leur nationalité et d'établir des classes parallèles, à savoir 4 classes anglaises au *Jubilee Hall* et 6 classes bilingues dans la vieille école ou *Brown School*. Cette division se fit sous la proposition de M. John Frawley, le secrétaire-trésorier de la Commission scolaire.

Le 12 juin 1914, le contrat de l'érection de l'Ecole Centrale fut accordé à la Maison Laberge, au coût de \$32,850.

Jusqu'à l'année 1915, c'était la coutume d'élire trois commissaires canadiens-français et trois anglo-canadiens.

Les élèves canadiens-français formaient, comme aujourd'hui, les deux tiers du nombre total des élèves. Il était évident que notre représentation à la Commission scolaire n'était pas équitable.

Depuis 1912, l'on cherchait à nous imposer le Règlement XVII avec double inspectorat.

D'un côté, l'inspecteur anglais exigeait la dose maxima d'anglais, sous peine d'un rapport défavorable et d'une diminution voire même de la suppression des octrois. De l'autre côté, l'inspecteur canadien-français bilingue cherchait, depuis la tenue du premier Congrès des Franco-ontariens, en 1910, tous les moyens de favoriser l'expansion de l'enseignement français chez les nôtres.

En maintes circonstances, les commissaires canadiens-français proposèrent une répartition plus équitable des élèves dans les classes bilingues, mais nos coreligionnaires, sous prétexte d'économie ou pour d'autres excuses, objectaient que le temps n'était pas venu et s'opposaient à des réformes que nous jugions nécessaires. C'est alors que ces commissaires, après consultation avec les principaux Canadiens français de la ville, décidèrent de revendiquer leur droit à une représentation plus équitable à la Commission; ils réclamèrent quatre commissaires sur six. Ils pouvaient exiger une meilleure représentation d'après le chiffre de la population; ils ne faisaient ainsi que réclamer justice et n'avaient nulle intention d'opprimer leurs coreligionnaires, mais plutôt de favoriser l'enseignement bilingue.

On se mit à l'oeuvre immédiatement et on prépara les voies en vue de l'élection d'un nouveau représentant. Monsieur Alphonse-O. Miron fut choisi comme candidat.

Mais les commissaires de langue anglaise se méprirent sur notre geste et crurent à une déclaration de guerre. Aussitôt ils se liguèrent